

RAPPORT N° 02/2-31
au Conseil Municipal

OBJET

ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DU SECTEUR DE LA ZE DU CHAUDRON
APPROBATION DU PROGRAMME ET DU LANCEMENT
DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE SIMPLIFIEE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

La Commune a engagé les procédures d'instauration des périmètres de protection de la ressource en eau potable sur l'ensemble de ses sites de production.

Parmi ces sites, deux puits sont situés dans la ZE du Chaudron. Compte tenu du potentiel de risque induit par l'emplacement de ces ouvrages dans une zone industrielle, l'hydrogéologue agréé désigné pour la délimitation des périmètres de protection demande des informations complémentaires sur le point hydrogéologique et sur l'aspect risque industriel.

L'obtention de ces informations nécessite une étude dont le programme prévoit :

- la réalisation de trois piézomètres ;
- le suivi piézométrique continu de six piézomètres pendant une année ;
- la mise en œuvre de pompes longue durée avec traçage chimique ;
- le recensement des risques liés à l'environnement industriel ;
- l'interprétation des données recueillies et la remise d'un rapport.

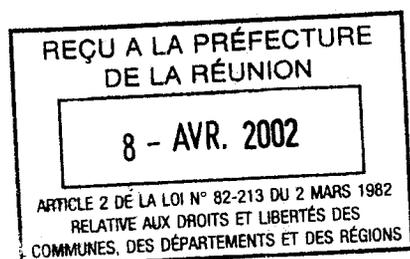
Le coût de cette étude est estimé à 95 000 € (crédits prévus au Budget Annexe de l'Eau).

Une procédure de passation de marché avec mise en concurrence simplifiée (Articles 32 et 57 du Code des Marchés Publics) a été engagée le 7 mars 2002.

Je vous demande :

- d'approuver le programme d'étude hydrogéologique dans le secteur de la ZE du Chaudron ;
- de prendre acte du lancement de la procédure de passation de marché d'études avec mise en concurrence simplifiée ;
- d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon délégué avec le candidat retenu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 02/2-31
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 27 mars 2002

OBJET

ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DU SECTEUR DE LA ZE DU CHAUDRON
APPROBATION DU PROGRAMME ET DU LANCEMENT
DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE SIMPLIFIEE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Com-munes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment les Articles 32 et 57 ;

Sur le RAPPORT N° 02/2-31 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FOURNEL Dominique, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commis-sions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(5 abstentions, dont 2 votes par procuration)**

ARTICLE 1

Approuve le programme d'étude hydrogéologique dans le secteur de la ZE du Chaudron.

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure de passation de marché d'études avec mise en concurrence simplifiée.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché avec le candidat retenu.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 4 AVR. 2002

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

